

DECRET N° 83-301 du 25 Août 1983

portant nomination des Camarades Julien CODJOVI et Albert CHINCOUN respectivement en qualité de Liquidateur et de Liquidateur Suppléant de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret 82-361 du 4 Novembre 1982 portant Fixation des modalités de liquidation de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL) ;
- VU le décret N° 82-362 du 4 Novembre 1982 portant nomination du Camarade Julien CODJOVI en qualité de liquidateur de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL) ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Août 1983,

D E C R E T E :

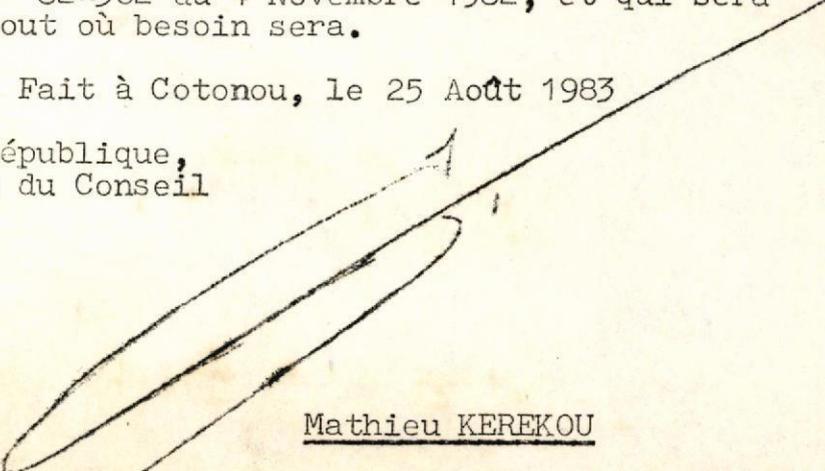
Article 1er. - Le Camarade Julien CODJOVI est nommé liquidateur de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL).

Article 2. - Le Camarade Albert CHINCOUN est nommé liquidateur suppléant de la Société Nationale de Papeterie et de Librairie (SONAPAL).

Article 3. - Le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, le Ministre du Commerce et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret N° 82-362 du 4 Novembre 1982, et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

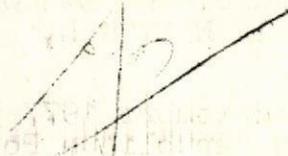
Fait à Cotonou, le 25 Août 1983

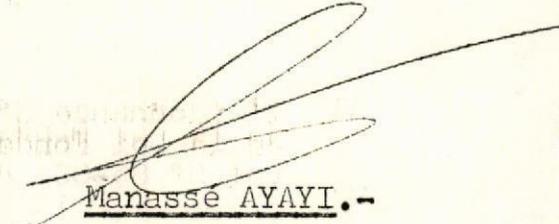
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-
Publiques absent, le Ministre des
Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la
Pêche chargé de l'Intérim,

Le Ministre du Commerce,


Boukary LIDOU.-


Manassé AYAYI.-

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique chargé
de l'intérim,


Armand MONTEIRO.-

Ampliations : FR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MIEPSEP-
MC-MF 12 autres Ministères 19 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 BCP 1 UNB-FASJEP-BN-
DAN 8 Dossier SNAPAL 2 SODIMAS 2 Intéressé 1 JORPB 1.-